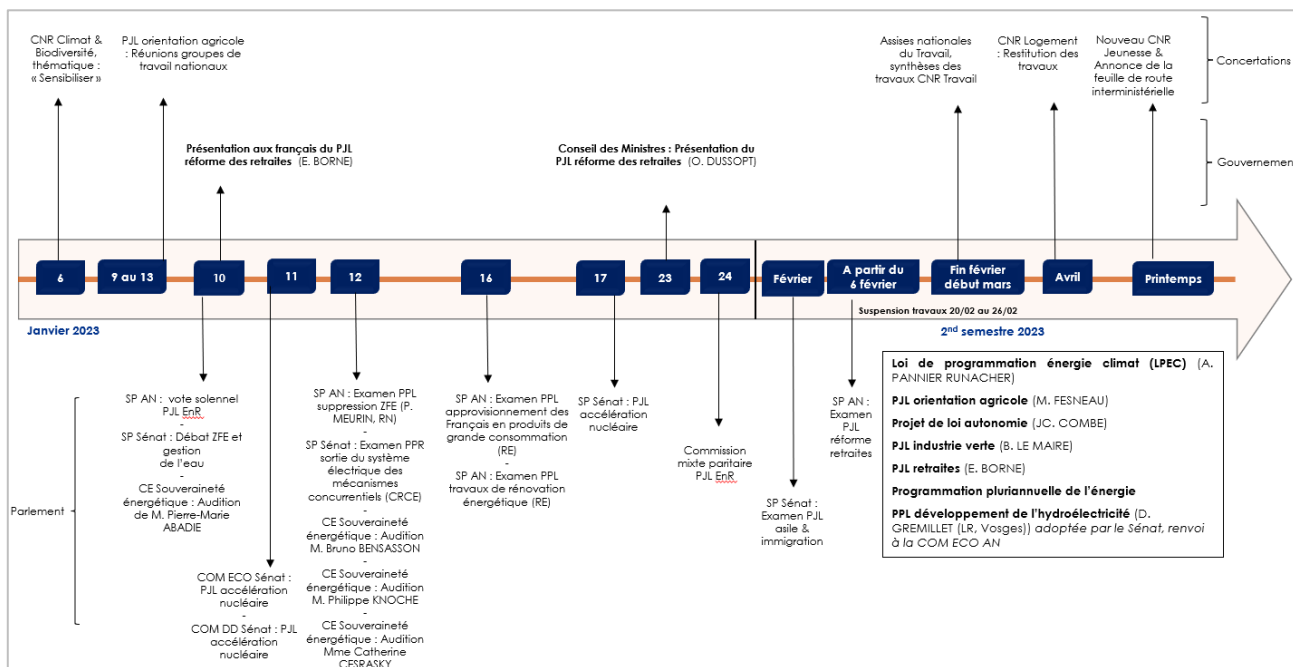


13 janvier 2023

Panorama des textes législatifs et des concertations



Réforme des retraites

La présentation publique de la réforme des retraites par la Première ministre, Elisabeth BORNE a eu lieu le 10 janvier 2023 et sera présentée en Conseil des ministres le 23 janvier. Avant cela, la Première ministre recevait mardi 3 et mercredi 4 janvier les partenaires sociaux dans le but d'ouvrir le dialogue avec les plus fervents opposants à cette réforme alors que l'intersyndicale (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires et FSU) a réaffirmé son opposition à « tout recul de l'âge légal de départ en retraite, comme à toute augmentation de la durée de cotisation » et pourrait organiser des mobilisations dès la fin du mois de janvier. Elisabeth BORNE a toutefois réaffirmé l'objectif d'une entrée en vigueur de la réforme avant la fin de l'été 2023.

Si le gouvernement semble chercher le dialogue et semble avoir obtenu le soutien des LR, il n'exclut pas l'hypothèse d'utiliser comme véhicule législatif un projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificatif ; texte budgétaire permettant de recourir au 49.3 de manière illimitée, en respectant ainsi son calendrier.

Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Adopté en première lecture au Sénat le 4 novembre (320 voix POUR et 5 voix CONTRE), le projet de loi EnR a été examiné à partir du 5 décembre par l'Assemblée nationale dans le cadre d'une procédure accélérée.

Le 10 janvier, les députés ont adopté, en première lecture, le texte à 286 voix POUR et 238 voix CONTRE (562 votants et 524 suffrages exprimés). Les groupes de la majorité (Renaissance, MoDem et Horizons) ont voté pour, à l'instar du groupe socialiste (sous réserve de la CMP à venir) et d'une partie du groupe LIOT. Les groupes des Républicains, de la France insoumise, de la Gauche démocrate et républicaine et du Rassemblement national ont voté contre. Seul le groupe Ecologiste s'est abstenu.

La commission mixte paritaire se réunira le 24 janvier prochain et l'analyse des résultats sera intéressante car le projet de loi a été voté au Sénat avec la majorité sénatoriale de droite et au contraire a été voté à l'Assemblée avec le soutien des socialistes. Il faut noter que les LR ont un poids prépondérant lors des CMP.

En première lecture, les députés ont adopté 351 amendements s'articulant principalement autour de la planification territoriale du déploiement des énergies renouvelables, des compétences des collectivités territoriales en la matière et de la production en tant que telle d'énergies renouvelables.

Le PJ EnR offre davantage d'outils pour la planification territoriale et élargit les compétences des collectivités territoriales en matière de déploiement des énergies renouvelables :

- L'application de la notion de « raison impérative d'intérêt public majeur » (RIPM) au projet de développement des énergies renouvelables doit permettre d'accélérer le développement des projets et des infrastructures en simplifiant les procédures et ainsi réduire les risques de contentieux juridiques ;
- La planification est la **définition, par les communes et les EPCI en charge des schémas de cohérence territoriale (SCoT), de zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables** (article 3). Il reviendra aux communes d'identifier ces zones sur la base de documents transmis par l'État et concernant les potentiels énergétiques mobilisables, la part déjà prise par chaque territoire dans la transition énergétique
- Le titre IV dédié au partage de la valeur prévoit, dans son article 18, que **les producteurs d'énergies qui ont remporté un appel d'offres de l'État financent**, dans des proportions à définir, **différentes actions de transition écologique**
- Le projet de loi accède, à l'article 17, à une demande de longue date des collectivités d'aménager le code de la commande publique afin de **permettre aux acheteurs publics de s'engager dans des contrats de gré à gré ou PPA (power purchase agreement en anglais) avec des producteurs d'énergies renouvelables.**

Le PJ EnR **renforce les dispositions relatives à la production d'énergies renouvelables** notamment pour les projets éoliens et photovoltaïques :

- S'agissant des éoliennes en mer, **une planification à dix ans et pour les quatre façades maritimes est prévue.** Elle s'accompagne de mesures de préservation de la biodiversité et de consultation publique ;
- Afin de déployer l'énergie solaire, **l'obligation pour les parkings extérieurs existants d'installer des panneaux solaires a été étendue : sont désormais visés les parkings de plus de 1 500 m² (au lieu de 2 500 m²) ;**
- Le projet de loi propose d'**encadrer l'agrivoltaïsme** : il doit rester « réversible » et ne jamais être l'activité principale de la parcelle ;
- **Des mesures en faveur de la géothermie ont également été adoptées** : multiplication par dix d'ici 2030 de la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid et simplification des régimes applicables au forage.

Accélération des projets industriels et réindustrialisation verte

Bruno LE MAIRE a annoncé, mercredi 4 janvier, vouloir présenter au printemps un projet de loi pour accélérer la réalisation de sites industriels sur le territoire français et « inciter à la décarbonation de l'industrie ». Ce projet de loi, qui doit permettre la réindustrialisation du pays en verdissant les industries traditionnelles et en développant de nouvelles industries vertes, s'articule autour de trois axes principaux :

- **Le premier consiste à « renforcer l'attractivité de la France, via la réglementation, la fiscalité, la mobilisation du financement privé (épargne) ».** Sur France Inter, Bruno LE MAIRE a aussi insisté sur la nécessité de « raccourcir les délais, de simplifier les procédures ». Un objectif qui renvoie aux conclusions du rapport remis en mars par Laurent Guillot (ancien dirigeant de Saint-Gobain), qui pointait la lenteur de l'instruction des dossiers pour pouvoir ouvrir une usine
- **Le deuxième axe est de « promouvoir le produire français et la production européenne » ;**
- **Il s'agit aussi de « préparer les compétences de l'industrie verte »** et notamment faire en sorte que le secteur industriel attire davantage de femmes.

Le ministre de l'Economie compte engager « un large travail de concertation des entreprises et de l'ensemble des parties prenantes, partout en France ». La méthode doit être basée sur celle de la conception de la loi Pacte (pour la croissance et la transformation des entreprises) de 2019.

Pacte et Loi d'Orientation et d'Avenir agricoles (PLOAA)

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, a lancé le 7 décembre 2022 les travaux destinés à assurer l'avenir de notre agriculture à travers un nouveau Pacte et Loi d'orientation et d'Avenir Agricoles. Ce PLOAA vise à se préparer face aux tendances significatives qui vont en affecter l'agriculture et le secteur alimentaire au cours des 20 prochaines années (démographie, changement climatique, disponibilité des facteurs physiques de production, évolutions de la demande alimentaire, etc.).

Pour ce faire, le ministère organise une concertation nationale et régionale, notamment via trois groupes de travail nationaux portant sur « l'orientation et la formation », « l'installation et la transmission », ainsi que sur « l'adaptation et la transition face au changement climatique ». Les premières réunions des groupes de travail nationaux se sont tenues le 9 janvier et devraient se poursuivre plusieurs semaines.

Réforme des institutions

Le président de la République avait promis, pendant sa dernière campagne présidentielle, la mise en place d'une « commission transpartisane » pour travailler sur une réforme des institutions. Emmanuel MACRON compte lancer cette commission « au cours du premier trimestre 2023 ». « Cette réflexion ne portera pas uniquement sur nos institutions au sens strict, mais sur la vitalité démocratique au sens large, et la manière de la revivifier dans les territoires ». Il devrait s'agir d'un nouveau chapitre de la décentralisation où l'on pourrait reparler du conseiller territorial tout comme d'un éventuel assouplissement du non-cumul des mandats.

Point d'étape sur la commission d'enquête relative à la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France

La commission d'enquête a été lancée lors de la Conférence des présidents du 11 octobre 2022 au titre du droit de tirage attribué au groupe Les Républicains. **Raphaël SCHELLENBERGER (LR Haut-Rhin) en est le président et Antoine ARMAND (RE Haute-Savoie) le rapporteur.**

La commission d'enquête s'attache à la « *perte de souveraineté* » causée notamment par les problèmes de production et d'approvisionnement électrique en France. Après six semaines de travaux, ont été menées **une trentaine d'auditions avec près de quarante experts** du secteur de l'énergie. Pour la reprise des travaux parlementaires, une trentaine de personnalités ont été identifiées.

La commission d'enquête devrait remettre **son rapport dans le courant du mois d'avril 2023.**

Actualités des partis politiques

Les partis politiques s'organisent pour préparer les échéances à plus long terme.



Congrès Parti Socialiste

Congrès du Parti Socialiste : Jeudi 12 janvier avait lieu le 1^{er} tour du vote des adhérents du Parti Socialiste pour élire le nouveau Secrétaire général du parti. A l'issue du scrutin, **Olivier FAURE** premier secrétaire du Parti sortant et député de Seine-et-Marne, affichant sa volonté de poursuivre au sein de l'alliance NUPES, **est arrivé en tête des suffrages avec 47,88% des voix.** Lors du **2nd tour le 19 janvier prochain**, il affrontera **Nicolas MAYER-ROSSIGNOL** maire de Rouen et président de la Métropole Rouen Normandie **qui a obtenu 31,5% des suffrages.** **Si les deux candidats sortants ne sont pas d'accord sur les résultats, il n'en demeure pas moins que les adhérents ont exprimé leurs divisions sur la ligne que doit suivre le parti à l'avenir. Si près de la moitié des adhérents approuvent l'alliance avec la NUPES en votant pour Olivier FAURE, l'autre moitié semble hésitante sur ce sujet. Pour rappel :**

- **Olivier FAURE, qui défend le texte « Pour gagner », plaide pour la poursuite de la NUPES.** « *Comment on bâtit le rassemblement de la gauche et des écologistes si on décide de sortir du seul endroit où la gauche se parle ?* » démentant avoir perdu la moindre autonomie depuis l'accord avec LFI. S'il l'emporte, il a déjà annoncé que **Johanne ROLLAND, maire de Nantes serait nommée première secrétaire générale adjointe du parti ;**
- **Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, quant à lui défend un texte d'orientation, « Refondations », qui se veut une « troisième voie » entre la direction sortante et les partisans de l'ancien président François HOLLANDE.** Il prône « *un PS non dilué dans un accord, mais moteur de la gauche* », affirmant que l'alliance de gauche Nupes, conclue avec les insoumis, les écologistes et les communistes, « *ne mérite ni excès d'indignité ni excès d'honneur. Ce cadre politique est utile, mais il n'est pas suffisant ni durable pour gagner.* » **Soutenu par Anne HIDALGO, maire de Paris et Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie pour sa volonté de consensus et de rassemblement, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL est qualifié par ses opposants de technocrate déconnecté des réalités du quotidien.**

Il est probable qu'une large partie des voix reçues par la troisième candidate au poste de Secrétaire général battue au premier tour, **Hélène GEOFFROY**, qui dénonce depuis quatre ans « *l'effacement* » du parti et qui promettait **qu'elle suspendrait la participation du PS à la NUPES**, et réintégrerait tous les socialistes suspendus, si elle gagnait, **aille soutenir Nicolas MAYER-ROSSIGNOL.** Aucune consigne de vote n'a encore été exprimée.

Le 2nd tour aura lieu le 19 janvier avant le Congrès qui aura lieu le 25 janvier à Marseille.



Les Républicains

Éric CIOTTI, député des Alpes-Maritimes a été **élu avec 53,7% des voix, président du parti Les Républicains dimanche 11 décembre 2022 face à Bruno RETAILLEAU,**

Éric CIOTTI doit **composer son équipe en prenant en compte les différentes sensibilités exprimées lors des élections.**

Il avait indiqué « réserver » le **poste de numéro 2 du parti, vice-président délégué, à Aurélien PRADIE, député du Lot.** Les proches de Bruno RETAILLEAU souhaitent dès lors que le **poste de Secrétaire Général, 3^{ème} poste le plus important du parti leur soit attribué** afin de préserver l'équilibre des sensibilités. Otman NASRU, élu régional d'Ile-de-France et proche de Valérie PECRESSE, Julien AUBERT ou encore François-Xavier BELLAMY, député européen, tous trois soutiens de Bruno RETAILLEAU, pourraient être pressentis. **Dans la perspective des élections européennes, François-Xavier BELLAMY souhaite se positionner tête de liste des européennes pour le parti en 2024.** Ce point sera important dans les négociations car cela lui permettrait de peser



d'avantage au sein du parti et mettre en avant son engagement, d'autant que **Michel BARNIER (ancien candidat à la primaire LR)** souhaite également se positionner en vue des élections européennes.

Éric CIOTTI avait annoncé que s'il était élu, il désignerait **Laurent WAUQUIEZ**, Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, candidat **Les Républicains** pour les élections présidentielles de 2027. D'ici là, le nouveau président du parti souhaite d'une part entériner « l'opposition à toute alliance avec le pouvoir marconiste » et organiser un « grand congrès fondateur » courant 1^{er} semestre 2023.



Le sénateur des Hauts-de-Seine et président du groupe Union Centriste, au Sénat, Hervé MARSEILLE a été élu, le 10 décembre 2022, président du parti lors d'un vote au Congrès où il était le seul candidat. Il succède à **Jean-Christophe LAGARDE**.



Élu à la tête d'un parti classé centriste et dont la place centrale dans les institutions devrait considérablement s'affirmer dans la nouvelle configuration politique au Parlement marquée par une absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale, Hervé MARSEILLE entend réformer les statuts afin de fluidifier le fonctionnement du parti mais souhaite avant tout **l'ancrer au niveau local et régional** afin de le rapprocher des citoyens et des problématiques du quotidien. Attaché à l'indépendance de son parti, Hervé MARSEILLE doit désormais **établir la ligne de l'UDI** et convaincre les élus et sympathisants qui se tournent vers Emmanuel MACRON. Le nouveau président souhaite demeurer une **force politique d'opposition tout en affichant une volonté de « co-construction »** avec le gouvernement pour faire avancer des solutions.



À l'issue du congrès national, Marine TONDELLIER a été élue secrétaire nationale d'Europe-Ecologie-Les Verts après l'adoption de sa motion de synthèse par 90,8% des voix des quatre cents délégués. Elle succède à Julien BAYOU.



Élue dans un **contexte de crise pour le parti écologiste**, affaibli par le faible score de Yannick JADOT à l'élection présidentielle (4,6%) et entaché des accusations de violences psychologiques orchestrées par Julien BAYOU le secrétaire général sortant, **Marine TONDELLIER entend refonder radicalement le parti. Changement de nom et simplification des règles de fonctionnement, elle souhaite en faire un « parti de gouvernement »** qui défend une « **écologie populaire**. » En effet, les statuts du parti rendent incompatible les mandats de parlementaires avec celui de président, l'empêchant de se doter d'une personnalité nationale connue et politiquement forte. **Présentée comme la candidate de la continuité, l'équipe de Marine TONDELLIER devrait intégrer des proches de la ligne politique de Yannick JADOT et des proches de Sandrine ROUSSEAU.** Intégreront le bureau national les 5 autres candidates, Sophie BRUSSIRE, Mélissa CAMARA, Claire DESMARES-POIRRIER, Hélène HARDY et Géraldine BOYER. **Partisane d'un parti indépendant, non rattaché à la Nupes,** Marine TONDELLIER a annoncé que le parti présentera des listes indépendantes aux élections européennes de 2024.



Assemblée de La France Insoumise

Manuel BOMPARD, député des Bouches-du-Rhône **a été désigné successeur de Jean-Luc MELENCHON et prend la tête du parti La France Insoumise.** L'organisation interne du parti prévoit que le leader ne soit pas désigné par élection lors d'un congrès mais de manière « **consensuelle**. » Les raisons de ce mode de fonctionnement s'expliquent, selon les cadres du parti, pour **ne pas afficher les divergences de positionnements et de sensibilités au sein du parti.**



Cette désignation est en revanche loin de faire l'unanimité au sein des insoumis et notamment de certains poids lourds du parti, tels que **Clémentine AUTIN**, qui évoquait sur France Inter le **2 janvier dernier de « défaut de démocratie de [notre] mouvement »** et **Alexis CORBIERE** élus en Seine-Saint-Denis ou encore **Éric COCQUEREL**, président de la commission des finances à l'AN. Tous dénoncent une ligne peu rassembleuse.

À côté de la **direction opérationnelle restreinte, organe de décision du parti, critiquée pour sa composition qui ne reflète pas les sensibilités au sein du parti,** Manuel BOMPARD a annoncé la création d'un « **conseil politique consultatif et sans dirigeant** », lieu de débat sur la stratégie, composé d'**élus, personnalités et cadres insoumis.** L'enjeu pour le parti politique est désormais de **trouver un ancrage dans les territoires** afin d'asseoir sa légitimité. Le parti a également annoncé la création d'une école des cadres pour former ses prochains dirigeants.



Rassemblement national

Marine LE PEN lance en ce début d'année une nouvelle étape. Après avoir introduits ces deux hommes forts à l'Assemblée Nationale avec **Jean-Philippe TANGUY** et **Sébastien CHENU**, elle souhaite reprendre sa stature de

présidentiable. Elle ira soutenir ses candidats aux élections législatives et notamment la députée sortante de la Marne. Elle veut s'engager contre la réforme des retraites.

Elections législatives partielles le 23 janvier 2023

Le 2 décembre 2022, le Conseil constitutionnel a rendu 14 nouvelles décisions dans le contentieux relatif aux élections législatives de juin 2022, en statuant ainsi sur 17 des 41 recours dont il reste saisi concernant ces élections. **Il a annulé les opérations électorales qui se sont déroulées dans trois circonscriptions** et rejeté les recours portant sur les opérations électorales qui se sont déroulées dans onze autres circonscriptions.

Sont concernés :

- **Thomas MESNIER** (HOR, Charente). En raison de l'irrégularité constatée de 27 voix, déduites du nombre de suffrages obtenus par Thomas MESNIER
- **Bertrand PETIT** (SOC, Pas-de-Calais). En raison de l'incompatibilité des fonctions de son suppléant René HOCQ avec les fonctions de remplaçant de sénateur
- **Anne-Sophie FRIGOUT** (RN, Marne). En raison du faible écart et de 965 bulletins comportant une mention irrégulière au nom de la candidate de la majorité.

De nouvelles élections partielles seront organisées le 22 janvier prochain. 24 décisions restent encore en instance, concernant notamment Monique IBORRA (RE, Haute-Garonne), élue à 4 voix d'écart, et d'Hadrien GHOMI (RE, Seine-et-Marne), élu à 4 voix d'écart également. **Les dernières décisions du Conseil constitutionnel sont attendues dans le courant du mois de janvier 2023.**

Scrutin des élections législatives 2022 pour ces trois députés :

	Résultats 1 ^{er} tour 2022	Résultats 2 nd tour 2022	Député sortant élu en 2017	Décision	Commentaires
Thomas MESNIER (HOR 1 ^{ère} circo. de la Charente)	Thomas MESNIER : 30,45% René PILATO (LFI) : 27,53% Anna MARTINESE (RN) : 16,05%	Thomas MESNIER (HOR) : 50,03% René PILATO (LFI) : 49,97%	Thomas MESNIER (LREM) : 59,95%	N° 2022-5784 AN	Depuis 2021, conseiller départemental de la Charente. De nouveau candidat pour les élections législatives partielles du 22 janvier 2023, Thomas MESNIER devrait l'emporter eu égard à son ancrage territorial. Aucun candidat n'est déclaré à ce jour bien que René PILATO (LFI) soit pressenti.
Bertrand PETIT (SOC 8 ^{ème} circo. du Pas-de-Calais)	Auguste EVRARD (RN) : 27,46% Bertrand PETIT : 22,54% Benoît POTTERIE (RE) : 21,36%	Bertrand PETIT (SOC) : 55,82% Auguste EVRARD RN : 4,18%	Benoît POTTERIE (RE) : 56,78%	N° 2022-5794 AN	Maire de Saint-Martin-lez-Tatinghem depuis 2001 et conseiller départemental du Pas-de-Calais depuis 2008. Il bénéficie d'un fort ancrage local. A noter, le score élevé du candidat RN aux élections législatives de 2022 – arrivé en 1 ^{ère} position au 1 ^{er} tour. Unique candidat à sa succession à date, il devrait néanmoins affronter Auguste EVRARD lors les élections législatives partielles.
Anne-Sophie FRIGOUT (RN 2 ^{ème} circo. de la Marne)	Lynda MEGUENINE (LFI) : 22,46% Anne-Sophie FRIGOUT RN : 21,98% Laure MILLER (RE) : 21,23% Aina KURIC (HOR) : 12,51%	Anne-Sophie FRIGOUT : 54,82% Lynda MEGUENINE (LFI) : 45,18%	Aina KURIC (HOR) : 51,21%	N° 2022-5768 AN	Conseillère régionale du Grand-Est depuis juillet 2021, elle devrait être candidate face à Laure MILLER, (LREM) dans cette circonscription traditionnellement à droite, à l'origine du recours devant le Conseil constitutionnel. Initialement LR, elle s'est ensuite rapprochée de la ligne d'Emmanuel MACRON.

Contact :
Kheidi BENTAMRA, Directrice conseil
kbentamra@seance-publique.com